



REGLEMENT PARTICULIER du:

« 29ème TOURNOI DE LA VILLE D'APT » du 23 & 24 Novembre 2024

Dispositions Générales

1. Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBad sous la responsabilité du Juge-Arbitre.
2. Le Juge-Arbitre principal de la compétition est : Mr Christophe BROUCHON
3. Le tournoi organisé par l'AptBC est autorisé par la Fédération Française de badminton sous le numéro : (en cours)
4. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement particulier. Le Juge-Arbitre à la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas ce règlement.

Accueil des joueurs

5. Tout participant doit être en règle avec la FFBad, être en possession de sa licence 2024-2025 le jour de son inscription, et ne doit faire l'objet d'aucune suspension. La compétition est ouverte à tous les licenciés de la FFBad classés de R4 à NC. Elle se déroule sur le gymnase Michaël GUIGOU avec un total de 7 terrains.
6. Le tournoi accueille toutes les disciplines : Simple, Double Homme, Double Dame et Double Mixte.
Le tournoi est ouvert aux catégories : Minimes (classé minimum D9 dans le tableau où il joue), ainsi qu'aux Cadets, Juniors, Séniors et Vétérans.
Les benjamins ne sont pas autorisés sur cette compétition.
7. Les joueurs peuvent s'inscrire sur les 2 tableaux de la compétition.
Un joueur ne peut jouer uniquement qu'un seul tableau par jour.
8. Les tableaux de simple, de double et de double mixte comprendront un nombre de 5 séries au maximum dénommés de Série 1 (meilleures côtes), à Série 5 (moins bonnes côtes). Les joueurs sont affectés par le comité d'organisation dans la série qui leur correspond le mieux en fonction de leur CPPH à la date du **Vendredi 08 Novembre 2024** de manière à assurer un écart de niveau raisonnable entre les côtes les plus hautes et les plus basses au sein d'un tableau. Dans le but d'assurer le bon déroulement du tournoi, et en fonction du nombre de joueurs inscrits, le comité d'organisation se réserve le droit de réduire ou d'augmenter le nombre de séries mentionnés dans une ou plusieurs disciplines.

Tous les tableaux de simple, double et double mixte se jouent en poules, puis en élimination directe (sauf poule unique).

Les tableaux ne sont pas forcément identiques en nombre de joueurs.

Le découpage reste à la libre appréciation de l'organisation.

Les joueurs peuvent s'inscrire « au choix » en double et en double mixte sans assurance de se voir attribuer un partenaire.

9. Les simples et les doubles mixtes ont lieux le samedi et se jouent intégralement dans la journée.

Les doubles dames et les doubles hommes se jouent intégralement le dimanche.

10. Le montant des frais d'inscriptions par joueur est de, 21€ pour 1 tableau, et de 24€ pour 2 tableaux.

Aucun remboursement n'est effectué après le tirage au sort, excepté sur présentation d'un certificat médical dans un délai de 5 jours après la compétition. **Dans tous les cas, les droits d'inscription ne sont pas remboursés après la parution des premières convocations à J-10.**

11. La réglementation de la FFBad s'applique également aux joueurs licenciés auprès de Fédérations étrangères.

12. Le nombre de joueurs est limité aux 230 premiers inscrits sur le site BadNet, la date de paiement faisant foi, afin qu'il y ait 2 sortants dans toutes les poules (sauf poule unique).

13. En cas de dépassement du nombre d'inscrits une liste d'attente est constituée, tenant compte des critères suivants, avec par ordre de priorité :

- Ordre d'inscription complète (inscription + droits d'engagements).
- Equilibrage des joueurs inscrits dans les tableaux.

14. Les inscriptions se font entièrement en ligne sur le site BadNet.

La date limite d'inscription est au **Vendredi 08 Novembre 2024 minuit**, les inscriptions sont automatiquement bloquées sur BadNet après cette date.

Aucune inscription n'est prise par mail, sms ou téléphoniquement.

Le règlement de l'inscription se fait, obligatoirement, sur BadNet.

Aucune inscription n'est prise en compte et enregistrée sans règlement.

15. Les joueurs doivent se présenter à la table de marque dès leur arrivée dans le gymnase.

16. Selon l'Article 2.14 du règlement général des compétitions (RGC), chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du Juge-Arbitre et disposant d'une autorisation écrite délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs.

Les noms, prénom et numéro de téléphone du responsable de chaque enfant, doivent être communiqués en arrivant à la table de marque, une feuille d'émargement sera à

disposition auprès du juge arbitre, afin que les responsables sur la compétition, puissent signer et valider leur présence et la participation de l'enfant à la compétition.

Il est par ailleurs recommandé d'avoir plusieurs représentants par club le jour de la compétition, pour éviter en cas d'accident de laisser plusieurs enfants sans responsable dans le gymnase.

Tableaux

17. Tous les tableaux sont joués en poules puis en élimination directe (sauf poule unique).

18. Le comité organisateur se réserve également le droit de limiter le nombre total de matchs par tableaux de la manière qui lui semble la plus équitable pour tous les joueurs.

19. Les têtes de séries et têtes de poules sont désignées par le comité organisateur selon le CPPH du **Vendredi 08 Novembre 2024**

20. Une convocation est adressée aux joueurs le plus tôt possible, en principe à J-10.

Déroulement de la compétition

21. Tous les matchs se déroulent en 2 sets gagnants de 21 points.

22. Les Simple Dames (SD), Simple Hommes (SH) ainsi que les Doubles Mixtes (DMx) se déroulent entièrement le samedi.

Les Doubles Dames (DD) et Doubles Hommes (DH) se jouent intégralement le dimanche.

23. L'ordre des matchs respecte, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi.

Les matchs peuvent être lancés une heure maximum en avance.

24. Les joueurs devant quitter le gymnase le font en concertation avec le Juge-Arbitre et doivent obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, ils doivent revenir à l'horaire indiqué par le Juge-Arbitre et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. A défaut, le joueur peut être annoncé comme forfait pour son match.

25. Tout joueur doit se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match. (Minimum 2 raquettes, boisson, serviette. . .).

26. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 minutes peut être disqualifié par le Juge-Arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.

27. L'ensemble des scores des matchs seront saisis par le ou les vainqueurs sur une tablette ScorBad mise à disposition dans la salle.

Une feuille de brouillon et un crayon seront mis à disposition sur les terrains pour noter le score des sets et éviter ainsi les oublis. En cas de litige, il faut que les deux joueurs ou équipes viennent à la table de marque pour demander une modification du score.

28 Les matchs sont joués en auto-arbitrage jusqu'aux finales.

Eventuellement, des arbitres (ou faisant office) sont proposés par le comité d'organisation au Juge-Arbitre.

Cependant, en cas de litige, tout joueur peut faire appel au Juge-Arbitre, à tout moment du tournoi, qui désigne, si possible, un Arbitre (ou faisant office).

29. Dès l'appel de leurs noms, les joueurs disposent de 3 minutes de préparation avant le début du match. Ces 3 minutes comprennent le test des volants dès l'entrée sur le terrain, la prise de repères et le changement de tenue.

L'échauffement des joueurs ayant eu lieu auparavant.

Pour rappel, le test des volants doit avoir lieu à l'arrivée sur le terrain au début du temps de préparation.

30. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains et le Juge-Arbitre a toute autorité pour faire respecter les dites circulaires, qui sont affichées dans le gymnase.

31. Les volants en plumes sont à la charge des joueurs.

Tous les matchs, de toutes les séries, se jouent avec des volants en plumes.

En cas de litige le volant officiel est le : Forza S5000, en vente dans la salle au prix de 28€ le tube de 12 volants.

32. Tout volant touchant les infrastructures, plafond du gymnase ou les éléments accrochés à celui-ci (panneau de basket, chauffage, lampes....) est « LET » une fois au service et faute en jeu.

Tout volant touchant un des filins des panneaux de baskets, au service ou pendant l'échange est annoncé « LET » en permanence, et est à remettre.

33. Le plateau de jeu est uniquement réservé au Juge-Arbitre, aux Arbitres, aux organisateurs, aux joueurs en cours de match ainsi qu'aux conseillers « coachs » (maximum deux par demi terrain).

34. Les joueurs ont le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 points dans chaque set, ainsi qu'entre chaque set mais ils doivent être de retour 20 secondes avant la reprise réglementaire du jeu.

Dans le cas contraire ils peuvent être sanctionnés par le Juge-Arbitre de la salle.

35. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 minutes quelle que soit la discipline (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant). Il peut être réduit avec l'accord exprès de l'intéressé(e) ou des responsables pour les mineurs.

Le Juge-Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

36. Tout joueur forfait doit envoyer au secrétariat de la Ligue un justificatif dans les 5 jours suivants la compétition :

• Par mail : competition@sudbad.fr

• Par courrier : Maison de la mer, Avenue des Sables d'Or - BP 505, 13895 Fos-sur-Mer cedex

sous peine de 2 mois de suspension sur le territoire français (tournois et interclubs).

Merci de noter au dos votre nom et le nom de la compétition.

37. En cas de forfait, les joueurs inscrits peuvent être remplacés par d'autres figurants sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. En double, si un joueur est forfait, le joueur restant peut proposer le partenaire de son choix sous réserve que ça ne modifie pas les têtes de séries du tableau concerné.

38. Toute contestation doit être présentée au Juge-Arbitre par le joueur concerné. dans le cas d'un mineur, c'est un responsable majeur qui doit présenter la contestation.

Divers

39. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au Juge-Arbitre avant son premier match du tournoi, sous peine de disqualification.

40. Les droits d'inscription ne sont remboursables qu'en cas de désistement notifié avant la date du tirage au sort. Passé ce délai, les droits d'inscription ne sont remboursés qu'en cas de force majeure et sur présentation d'un certificat médical ou attestation de travail. **Dans tous les cas les droits d'inscription ne sont pas remboursés après parution des premières convocations.**

41. L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription d'un joueur ou joueuse qui n'a pas respecté sur une édition antérieure :

- le règlement général des compétitions (RGC),
- le règlement particulier de la compétition,
- une personne du comité d'organisation,
- ou qui a perturbé ou critiqué publiquement une ancienne édition.

42. Les joueurs autorisent le club à utiliser les photos prises pendant le tournoi à des fins de communication. Toute personne désirant user de son droit absolu de s'opposer à l'utilisation de son image doit le faire connaître au plus tard lors de sa 1ère arrivée dans la salle du 1er jour du tournoi auprès du comité d'organisation (table de pointage).

43. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents...

44. Les joueurs et accompagnateurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires. Il est interdit de se restaurer sur le plateau de jeu.

45. Toute participation implique l'adoption de l'ensemble des articles du présent règlement.

46. Le règlement général des compétitions (RGC) de la FFBad s'applique à tous les points non développés dans ce règlement. Ces éléments de règlement particulier complètent les dispositions du RGC, certains points peuvent éventuellement être complétés au vu des

inscriptions et des équipements attribués. De même, en raison des règles sanitaires à appliquer liées à l'épidémie de Covid-19, le club se réserve le droit de limiter certains accès et d'imposer des règles d'hygiènes ou gestes barrières complémentaires. De plus, en accord avec les instances responsables de l'organisation de la compétition le club s'autorise à reporter la compétition afin d'en conserver l'esprit tout à la fois sportif et convivial. Un éventuel report est bien entendu immédiatement suivi du remboursement total des frais d'inscriptions.

47. Le comité organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apportent leur contribution à la réussite de cette 29ème édition du « Tournoi de la ville d'Apt » en observant ce règlement et en respectant les décisions du Juge-Arbitre.

Bonne compétition à tous.

